Saint Jean Brèves

Janvier 2020
N°205

Mot du maire

Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 décembre dernier, a décidé d'exercer son droit de préemption sur un bien immobilier situé à l'angle de la rue de Rennes et de la rue Sainte Bernadette.

Cette propriété est intéressante pour la commune. Il s'agit d'un ancien commerce, un magasin de chaussures dont de nombreux Brévelais se souviennent encore. Le commerce a été transformé en habitation lorsque les propriétaires ont pris leur retraite. Bien placé dans le prolongement des commerces et services de la rue de Rennes, nous souhaitons l'acquérir, lui redonner sa vitrine et permettre l'installation d'une nouvelle activité commerciale. Le terrain d'environ 350 m^2 qui se trouve à l'arrière nous intéresse également. Il jouxte la parcelle de 374 m^2 que nous avons acquise récemment. Cet ensemble foncier nous permettra de créer de nouvelles places de parking pour donner la possibilité aux habitants du quartier de stationner leur véhicule et ainsi libérer les places rue de Rennes en faveur des clients des commerces.

Le droit de préemption urbain est institué dans la grande majorité des communes. Cela oblige les propriétaires d'un bien, avant la signature d'un acte de vente, à informer la commune et lui communiquer les informations sur la vente et en particulier sur le prix. Cette démarche, la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) est généralement réalisée par le notaire. La commune dispose alors de deux mois pour se prononcer. Elle peut user de son droit et se substituer à l'acquéreur. Agir ainsi est parfois mal compris mais c'est pourtant la seule solution pour connaître la valeur réelle du bien, et ainsi pouvoir l'acquérir au prix le plus juste.

Le droit de préemption doit être utilisé avec discernement et être justifié par le principe de l'intérêt général. L'objectif n'est pas de faire de la commune un investisseur immobilier. Mais dans le cas présent, nous saisissons une opportunité pour renforcer l'attractivité commerciale de la rue et du centre bourg.

Guénaël ROBIN

Les membres du Conseil municipal et le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2020, bonne année et bonne santé.

Les Brèves du Conseil

Conseil municipal du 16 décembre 2019

PADD – zone de centralité économique

Lors du débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui a eu lieu lors du conseil municipal du 03 juin 2019, la question du périmètre de centralité commerciale avait été discutée. Pour rappel, la mise en place de cette centralité dans le cadre de la révision du PLU interdira toute nouvelle activité commerçante en dehors de son périmètre, à l'exception des ZIGEC qui seront créées sur le territoire (qui elles interdiront toute surface commerciale inférieure à 300 m²). Sont exclus du champ d'application de ces règles les activités de bars, restauration, hôtellerie ou de loisirs permettant d'affirmer l'attractivité touristique du territoire ainsi que les stations de distribution de carburants et les concessionnaires automobiles, garages, motocycles (et motoculture) qui répondent à des logiques d'implantation différentes et considérées comme ayant moins d'impact en termes d'aménagement du territoire.

Le périmètre proposé est le suivant :

Saint Jean Brévelay

Téléphone :
02 97 60 30 13
mel :
mairie@brevelay.bzh
Site Internet :
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 12h00
Fermé le samedi matin
en juillet et août

Médiathèque
Horaires d'ouverture
Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h
Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30
Vendredi 16h30 -19h00
Samedi 10h-12h / 14h-16h30

MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde
02 97 68 42 42
en semaine de 20h à 8h,
du samedi 13h au lundi 8h,
les jours fériés.
En cas d'urgence vitale :
le 15 ou le 18

PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :
3237 (0,35 €/mn)

Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Androïd Market)

www.saint-jean-brevelay.bzh

Les activités commerçantes peuvent être déclinées en deux grandes catégories :

- L'artisanat et commerce de détails : cela recouvre les constructions commerciales destinées à la présentation et à la vente de biens en direct à une clientèle, ainsi que les constructions artisanales destinés principalement à la vente de biens ou services.
- Les activités de services où s'effectuent l'accueil d'une clientèle : cela s'applique à toutes les constructions où s'appliquent une profession libérale, ainsi que d'une manière générale à toutes les constructions permettant l'accomplissement de prestations de services qu'elles soient fournies à des professionnels ou à des particuliers.

Ces deux catégories sont aussi définies dans le SCOT. Ce document dit que la première (artisanat et commerce de détails) doit obligatoirement être concernée par un périmètre de centralité commerciale, mais qu'il est laissé à la liberté des communes de définir les règles d'implantation prioritaires en centralité pour la seconde (activités de services où s'effectuent l'accueil d'une clientèle).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le périmètre de centralité commerciale du futur PLU et les limites de conservation des emplacements commerciaux et dit que ce périmètre ne concernera que les activités d'artisanat et commerce de détails telles que définies ci-dessus.

Atlas de la Biodiversité Communale

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un débat sur la pertinence de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale s'est tenu lors de la séance du conseil du 29 avril 2019. Aussi, le plan de financement a été affiné avant de décider d'engager ou non les démarches. Des demandes de devis ont été réalisées et des sollicitations de subventions auprès de la Région et du Département ont été formulées. Le plan de financement prévoit une dépense totale de 50 000 €, incluant le cabinet d'études pour la partie scientifique, l'acquisition de l'ensemble des cartographies et travaux existants, le recrutement d'une personne pour un an en service civique pour animer la démarche et faire la liaison entre les multiples acteurs de cette réalisation (commune, associations, groupes scolaires, habitants…), et la réalisation de quelques actions ponctuelles.

Sur cette base, le Département et la Région ont voté respectivement une subvention de 10 000 € et 25 000 €. L'Atlas de la Biodiversité Communale est un premier outil qui vise à faire l'inventaire des espèces végétales et animales présentes sur le territoire et ensuite, proposer des pistes d'actions de protection à tous ceux qui souhaitent favoriser le maintien de cette biodiversité. Le Maire rappelle que rien ne sera imposé à quiconque, et que tout se fera sur la base du volontariat, partant de l'idée que chacun à son niveau peut contribuer à cette action.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, valide la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale sur Saint Jean Brévelay ainsi que le plan de financement et autorise le Maire à recruter une personne en service civique.

Tarifs municipaux 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs municipaux 2020 proposés sur la base de l'inflation sur l'année 2019 (0.8% au mois d'octobre selon l'INSEE), supprime le deuxième tarif de recharge de carte du pont bascule, crée des tarifs pour la location de la salle E. Aguesse, ainsi que pour la vente du livre de Guy Hersant.

Modification du tableau des effectifs

Plusieurs modifications sont proposées au tableau des effectifs de la commune :

- La suppression des grades devenus vacants depuis les avancements de grade permis par la modification du tableau, décidée lors du Conseil municipal du 03 juin 2019.
- La création d'un nouveau poste au service administratif, de 0,4 ETP, à partir du 1er avril 2020. En effet, la charge de travail du service devient difficile à résorber pour 4 agents dont un à 80 % (notamment la partie marchés publics, importante), un poste à temps non complet permettrait de combler cette charge de travail. Il est proposé de l'ouvrir sur les grades adjoint administratif à adjoint administratif principal 1ère classe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme présenté à compter du 1er avril 2020.

Budget du lotissement Govéro – clôture

Les dernières écritures du budget du lotissement Govéro ont été réalisées : l'affectation du résultat 2018 et le versement de l'excédent d'un montant de 4 604,63 € au budget principal. Le compte administratif 2019 est identique au compte de gestion. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget 2019 du lotissement Govéro et le compte administratif 2019 et clôture ce budget.

Vente route Bas Moulac

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un habitant de Bas Moulac, a proposé d'acheter le bout de la route qui mène à ce lieu-dit et qui ne dessert que sa parcelle, d'une surface d'environ 155 m². Celle-ci fait partie du domaine public communal, et il conviendrait de la déclasser pour permettre son aliénation. Ce déclassement est possible sans enquête publique préalable, étant entendu que celui-ci ne porte pas atteinte à la desserte du lieu-dit.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déclasser du domaine public communal la fin de la voirie menant au Bas Moulac, identifiée par le plan présenté, d'autoriser la vente de la partie ainsi déclassée au demandeur, pour un montant de 0,5 € le m², de saisir la Direction Immobilière de l'Etat pour une estimation financière de cette parcelle, de dire que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, de confier la vente à l'office de Maitre DREAN-GUIGNARD et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

APD – Salle de la Lande

Suite au recrutement du cabinet Bléher Architectes pour assurer la maitrise d'œuvre du projet de salle polyvalente au nord du complexe sportif de la Métairie, en vue de remplacer la salle de Kérivo, un plan de financement prévisionnel a été présenté en Conseil lors de la séance du 25 mars 2019. Ce plan se basait sur une estimation de 500 000 € de travaux pour la construction de la salle, hors VRD.

Les études menées depuis avril ont conduit à définir un projet précis de cette salle, dont les vues extérieures ont été montrées en Conseil. La phase d'établissement de l'Avant-Projet Définitif est terminée avec l'architecte. Elle a permis d'affiner l'estimation du projet. Celui-ci est supérieur aux 500 000 € du projet de départ, et le cout estimé de la salle se monte à 628 200 €. Cette augmentation s'explique principalement par 2 éléments :

- Une augmentation de la surface du projet initial d'environ 45 m² (+ 85 000 €)
- Une augmentation des prix du marché des bâtiments depuis début 2018, comprise entre 5 et 10% suivant les corps de métier (+ 37 500 €).

Par ailleurs, la VRD de cette construction n'avait pas été intégrée à l'estimation originale. Celle-ci est estimée aujourd'hui à 120 930 €. Tous ces éléments augmentent le coût global de ce projet, le faisant passer d'un total de 570 000 € (première estimation hors VRD) à 833 000 €.
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'Avant-Projet Définitif de la Salle de la Lande, autorise le Maire à lancer les marchés de travaux et à faire les dossiers de subventions.

Informations diverses—Droit de préemption

Monsieur le Maire propose au conseil de préempter suite à la vente de la parcelle AB0102 de 476m^2 sis au 1 Rue de Rennes , avec un prix de vente de 74 000 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à préempter sur la parcelle bâtie concernée.

Infos mairie

Vœux 2020

Vendredi 3 janvier

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu vendredi 3 janvier à 19h à la salle du Vertin.
Vous y êtes tous cordialement invités.

État-civil

Naissance :

16/12	Victor DUPAS	6 rue du Stade	
20/12	Elise THEBAUD	22 rue de Rennes	
20/12	Eléonore THEBAUD	22 rue de Rennes	
26/12	Sloane PELTIER	4 rue Jules Simon	

Mariage :

07/12	Thomas TOMBS CURTIS et Coryse AUPÉE	22 rue Prat Govéro	

Décès :

29/11	Giovanna TRAMONTIN	2 rue du Porhoët	99 ans
13/12	Honorine LAMOUR	2 rue du Porhoët	88 ans
16/12	Séraphine GUÉGAN	2 rue du Porhoët	92 ans
21/12	Roland GOURVELLEC	17 résidence Coët Bihan	71 ans

Listes électorales

Inscription

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections municipales prévues en mars (15 et 22), pensez à vous inscrire avant le 7 février. Inscription en ligne possible sur service-public.fr, ou en mairie , avec pièce d'identité et justificatif de domicile.

Numérotation villages

Nord de la campagne

Les habitations situées dans les villages au Nord de la Claie ont été numérotées.
Merci de passer en mairie chercher vote numéro.

Chiens

Aboiements et déjections

La loi dispose que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Les propriétaires doivent prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les conflits répétitifs générateurs de mésentente entre voisins. A défaut, ils peuvent faire l'objet d'une verbalisation.
Par ailleurs, le bon sens voudrait que le chien soit tenu en laisse lors des sorties évitant ainsi de fréquents incidents.
Enfin, chaque maître doit faire preuve de civilité en ramassant les déjections de son animal.

Recensement de la population

Du 16 janvier au 15 février

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs, de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer.
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Merci de réserver un bon accueil aux 5 agents recenseurs :
Marie MOURIER, Karine GUILLO, Erika FABLET, Sylvie BERNARD, Anne CAZAUX

Ecole Paul-Emile VICTOR

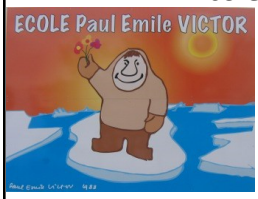

Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire : jeudi 7 novembre, tous les élèves ont participé à un temps de sensibilisation et de prévention dans chacune de leur classe.
Courts métrages, affiches, lectures d'albums ou de documentaires ont permis aux enfants d'échanger avec leur enseignant sur le sujet. Pour dénoncer le harcèlement à l'école, les enfants portaient un vêtement ou un accessoire bleu. Dans la classe des TPS-PS-MS, cette journée a été l'occasion de parler plus précisément de la différence, au travers de la lecture d'albums.

Sorties au cinéma pour les CP-CE1, pour les CE2-CM

Vendredi 15 novembre, les élèves des classes de CP/CE1 sont allés voir le film *Cro Man* au cinéma de Locminé. De l'avis de tous, c'était très drôle ! C'est l'histoire d'un homme des cavernes courageux, Doug, et de son meilleur ami Crochon, qui s'unissent pour sauver leur tribu d'un puissant ennemi.
Jeudi 12 décembre, les élèves de CE2 et de CM sont allés voir *Donne-moi des ailes*. Une très belle histoire, beaucoup d'émotions pour tous !

Les activités d'automne chez les petits-moyens

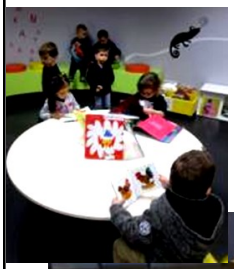

Sortie à la médiathèque : lecture d'albums et écoute d'une histoire avec le kamishibaï de Sandrine.
Sortie dans le jardin, observation de l'automne et créations plastiques dans les couloirs de la maternelle, classe des moyens-grands.

Gym au complexe de la Métairie : Les classes de CE et de CM se rendent tous les vendredis matins au complexe sportif de la Métairie. Au programme, gym avec Vincent et les enseignants. Les élèves travaillent leurs roulades, sauts, équilibres… En fin de période, chaque élève devra présenter un enchaînement.

La maison de tous les dangers : Cet outil a été installé à l'école Paul-Emile VICTOR les 9 et 10 décembre. Il présentait aux enfants une maison et ses dangers potentiels. Chaque classe a pu faire une visite grâce aux nombreux bénévoles qui se sont rendus disponibles pour les accueillir. Les échanges entre adultes et enfants ont été très riches.

Spectacle de Noël, vendredi 13 décembre, les enfants se sont rendus à la salle du Vertin pour assister au spectacle offert par la municipalité. Ce spectacle de marionnettes "Le vaillant petit tailleur" de la compagnie Margoden a fait le plaisir des enfants mais aussi des adultes qui les accompagnaient. Après le spectacle, les enfants ont eu le plaisir d'avoir la visite du Père Noël.

Chorale et goûter de Noël : L'amicale Laïque en collaboration avec l'équipe pédagogique a organisé un goûter de Noël au sein de l'école mardi 17 décembre.
Devant les familles, les enfants ont commencé par entonner tous les chants qu'ils avaient préparés pour l'occasion. Au répertoire des maternelles : "Noël en forêt", "Petit garçon" et un chant en anglais avec les CP. Les plus grands nous ont fait voyager avec "Le Noël russe" et "Noël des enfants du monde". Pour finir ce joli moment de chorale, nous avons tous chanté "Joyeux Noël" de la Compagnie créole.

La soirée s'est poursuivie par la visite du Père Noël venu apporter des friandises et le marché de Noël avec les bricolages et gourmandises préparés par les enfants de l'école…

Un moment magique pour les petits mais également pour les plus grands !

Repas de Noël : Les enfants de l'école déjeunant au restaurant scolaire ont apprécié une nouvelle fois le repas de Noël servi le mardi 17 décembre, par le personnel communal. La bonne humeur et les friandises étaient au rendez-vous. À l'année prochaine...

Animation jeunesse

Noël à la garderie

Jeudi 19 décembre, le Père-Noël a rendu visite aux enfants de la garderie. Sa hotte remplie de cadeaux a enchanté les petits et les grands.

Recrutement animateurs

Les personnes intéressées par un emploi d'animateur durant les vacances de février (du 17 au 28 février) doivent adresser une lettre et un CV à la mairie avant le 31 janvier. Renseignements auprès de Vincent GUGUIN au 06 63 30 62 06.

Médiathèque municipale

Médiathèque Saint Jean Brévelay

Samedi 4 janvier : Heure du Conte. Animation destinée aux enfants abonnés ou non à la médiathèque. Première séance de 10h30 à 11h00 pour les 4 à 6 ans et seconde séance de 11h00 à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans. Gratuit.

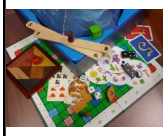

Vendredi 10 janvier : Soirée Jeux de société, cartes, de 20h à 22h. Ce mois-ci, venez découvrir les jeux prêtés par la médiathèque départementale, ayant pour thème « Ambiance ». Animation gratuite, ouverte à tous à partir de 4 ans. Les enfants en dessous de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

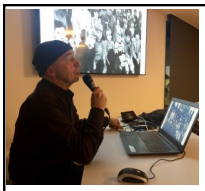

Guy HERSANT

Sortie d'un livre de photos

Plus de 100 personnes ont assisté à la projection des photos prises en 1982 et 1983 à Saint Jean Brévelay et communes voisines.

Guy HERSANT a ensuite dédicacé son livre « Un photographe en campagne », en vente au bar « Le Lion d'Or ».

Biodiversité communale

Comptage des oiseaux

Le weekend-end du 25 et 26 janvier, participez au comptage des oiseaux des jardins. Pendant une heure, observez et recensez les différentes espèces. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne, le télécharger (www.oiseauxdesjardins.fr.) ou en retirer un exemplaire à la mairie ou la médiathèque. Faites retour de votre enquête en mairie, elle intégrera l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Maison de retraite

Village du Porhoët

Jeudi 12 décembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Morwenna EALET avec son nouvel orgue de Barbarie. Morwenna nous a interprété de grands classiques de la chanson française. Quelques résidents se sont également lancés à la découverte de ce bel instrument !

Lundi 16 décembre, pour continuer les festivités, la chorale du pays de Saint Jean est venue à la maison de retraite, que d'émotions pour les résidents ! Merci beaucoup aux choristes pour ce moment passé auprès des résidents.

Vendredi 20 décembre, pour le goûter de Noël à la maison de retraite, Philippe CALTAGIRONE est venu mettre l'ambiance avec des airs rythmés qui ont ravi les résidents. Merci aux bénévoles du comité d'animations et de loisirs pour leur aide et la mise en place de la décoration de Noël très appréciée.

Randonnée nocturne

La randonnée initialement prévue le 21 décembre s'est déroulée le 27 décembre sous un ciel clément. Avec une belle intervention sur l'origine du mégalithisme au pied du menhir de Goeh Menhir, un feu d'artifice pour fêter les 10 ans et l'illumination du chalet où le Père Noël attendait les participants pour le plus grand bonheur des petits et des grands, ce fut une belle soirée qui s'est terminée autour d'un vin chaud servi à la chapelle Saint Thuriau.

Amicale Sportive Brévelaise

Arbre de Noël

L'« arbre de Noël » a eu lieu le 6 décembre à la salle du Vertin avec la remise d'un sac à dos personnalisé pour les 63 enfants licenciés au club ainsi que pour les 9 dirigeants qui les accompagnent toute l'année. Une occasion aussi pour remercier les 2 arbitres officiels qui sont présents depuis ce début de saison. Les joueurs séniors, les jeunes joueurs, leurs parents et les dirigeants ont partagé une bonne tartiflette. Un bon moment de partage en dehors d'un terrain de foot, suivi d'une soirée bien animée par notre DJ Marc SUDRON.

Judo Club Brévelay

Interclub

L'interclubs du Judo Club Brévelay s'est déroulé le samedi 30 novembre à la salle de la Métairie. Plus de 90 judokas venant de 14 clubs du département ont participé à cette rencontre. Les plus jeunes ont découvert la compétition, avec le stress, l'envie, le challenge et les plus grands se sont entraînés en vue des prochaines échéances et se sont aussi perfectionnés à l'arbitrage. Tous ont donné le meilleur et ont pu appliquer les techniques travaillées en club. Merci à tous ceux qui ont permis par leur disponibilité et leur bienveillance, le bon déroulement de cet événement : les professeurs mais aussi les judokas plus gradés et les parents.

L'Enerco Festival

évènement à ne pas manquer !

Le HUB ENERCO, espace d'accueil et d'accompagnement d'entreprises éco-engagées de Centre Morbihan Communauté, s'associe à LIGER pour organiser une journée conviviale à destination des familles.

Le samedi 25 janvier, de 10h à 18h, rendez-vous Boulevard Auguste Le Goff à Locminé. Venez nombreux profiter des multiples animations, ateliers, jeux, qui vous seront proposés tout au long de la journée pour divertir et sensibiliser petits et grands à la protection de l'environnement.

Le détail du programme sera bientôt disponible sur le site internet du Hub Enerco https://www.hubenerco.bzh et sur sa page Facebook.

L'Enerco Incubateur

Programme d'incubation pensé pour l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes en lien avec les questions environnementales sur le territoire

L'Enerco Working

Offre de location de bureaux en open-space pour toute entreprise souhaitant rompre avec l'isolement et partager un espace de travail accueillant et convivial avec d'autres entreprises en création ou en développement

L'Enerco Location

Pôle tertiaire comprenant 4 lots de bureaux à louer pour installer son entreprise à Locminé, dans un bâtiment neuf et au plus proche de la vie économique du territoire

Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

- **Habitat**
  - **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
  - **ADIL** le 4ème lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
  - **SOLIHA** le 1er mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
  - **Espace Info Energie** le 3ème jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98
- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42
- **Emploi-Formation**
  - **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
  - **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65
- **Multimédia**
  - **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
  - **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives
- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89
- **Espace Autonomie Séniors,** uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37

Ne manquez pas : Les fêtes et animations

Vendredi 3 janvier	: Cérémonie des vœux de la Municipalité à 19h	Salle du Vertin
Samedi 4 janvier	: Heure du Conte, 10h30-11h (4-6 ans) et 11h-11h30 (0-3 ans)	Médiathèque
Vendredi 10 janvier	: Soirée jeux de société de 20h à 22h	Médiathèque
Samedi 25 janvier	: L'Enerco Festival de 10h à 18h, boulevard Auguste Le Goff	Locminé
Dimanche 2 février	: Troc et puces organisé par l'APEL de l'école Notre Dame	Salle de la Métairie

Soirée
Jeux de société
Vendredi 10 janvier 2020
de 20h à 22h
Ouvert à tous à partir de 4 ans
Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte

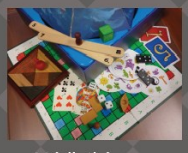

Médiathèque
Saint Jean Brévelay
Contact : 02-97-60-49-18

Sapeurs-pompiers

Recrutement

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : militaires, professionnels et volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2540 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, et plus particulièrement celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population. C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de Saint Jean Brévelay vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires. N'hésitez pas à contacter le chef de centre de la commune, le Lieutenant Stéphane TATIBOUET, pour plus de renseignements au 06 32 63 13 54, statibouet@sdis56.fr

1 000 exemplaires. Directeur de la publication : Guénaël Robin. Edition : mairie de Saint Jean Brévelay.